



Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez.

Que les difficultés vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

En un mot, nous vous souhaitons une très bonne année 2022



Le Maire et le Conseil Municipal



Etat Civil de l'année 2021

| | | |
|--------------|-------------------------|---------------------------------|
| Naissances : | 17 juin | Mathéo et Sacha ARNOULD |
| | 27 juin | Alyna CHARRONT |
| Mariage : | 5 juin | Romain LECHENE et Coralie SALAS |
| Décès : | 1 ^{er} janvier | Jean CHERPITEL |
| | 28 juillet | Laurent DARQUES |



Joyeux Noël et bonnes fêtes à tous
Joyeux Noël et bonnes fêtes à tous





COMMUNE DE RAINVILLE

Compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2021

Le 27 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1^{er} adjoint,
Mesdames Christelle GONY, Sandra LEBLOND et Christine POURCELOT,
Messieurs Pascal GONY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers
Absent(e)s excusé(e)s : Madame Martine GAMBONE
Pouvoir(s) : Damien EULRY à monsieur David MARINNE
Benjamin GODFROY à monsieur Patrice NOVIANT



Origine du blason de Rainville :

Les armoiries de Rainville ont été composées et dessinées bénévolement, par Robert LOUIS, Président du comité lorrain d'héraldique (qui en a plus de 500 à son actif), en août 2021.

Blasonnement

- D'or à une grenouille de profil de sinople allumée du champ ; au chef de gueules chargé d'un alérion d'argent accosté à dextre d'un crosseron contourné d'or équipé de son sudarium d'argent et à senestre d'une cloche d'or.
- Soutien de l'écu : deux brins de blé tigés, feuillés et fruités d'or, passés en sautoir et surmontés chacun d'un rameau de hêtre tigé de tanné, feuillé de sinople et fruité d'or.
- Devise : RAINVILLE en lettres d'or sur un listel de sinople au revers de gueules.

Motivation

La grenouille de sinople (verte) est une rainette, elle constitue une arme parlante homonyme pour le toponyme Rainville Rainovilla en 950, en latin Ranarum Villae selon la monographie de Mr DRUAUX en 1889.

Selon Dauzat, Rainovilla serait lié au germain Radi ou Rada.

La cloche représente les 3 cloches de l'église vouée à Saint Marcel construite en 1790 et celle de la chapelle Saint Jean-Baptiste érigé à 2 km à l'Est du village en haut du versant d'une colline jadis sur le site d'un pèlerinage puis de fêtes villageoises. Il demeure un point de vue remarquable sur le finage.

L'alérion sur le chef de gueules (rouge) rappelle que, sous l'ancien régime, Rainville était situé dans la province royale de Lorraine ; le village avait pour coseigneur l'abbesse de l'Étanche de Rollainville illustrée par le crosseron.

Les épis de blé soulignent le caractère agricole du village, les rameaux sont ceux des hêtres et des autres arbres des forêts environnantes ainsi que ceux des vergers, les mirabelliers en particulier.



Chalarose du frêne

Voilà quelques années que les parcelles 1 - 4 - 5 - 6 et 8 "sous la crotte" et "la Saucueille", sur une surface d'environ 6 ha 50 est constaté un dépérissement de certaines essences d'arbre, le hêtre suite à la sécheresse et le frêne avec la chalarose. Cette maladie provient d'un champignon microscopique dont les premiers signalements ont été constatés en Haute-Saône en 2008. Il se propage très vite, ce qui entraîne un déficit foliaire provoquant la mortalité de l'arbre.

Devant ce constat alarmant et inquiétant, après discussion avec l'ONF, deux solutions étaient évoquées au conseil municipal :

Ne rien faire et couper au fur et à mesure. Le souci est que la maladie se propage très vite et, actuellement, il n'y a aucun signe de régénération naturelle en-dessous des arbres. Les ronces prolifèrent.

Tout couper et replanter avec des plants qui résistent au changement climatique, avec des croissances différentes pour essayer d'étaler la récolte ; avant toutes choses, des analyses de sol seront entreprises pour la sélection de plantation.

Très conscient des conséquences que cela engendrera d'un point de vue environnemental et financier, car il n'y aura pas de revenus sur plusieurs décennies, mais en même temps, les arbres meurent, le conseil municipal a délibéré pour entreprendre l'exploitation sans attendre.

Etant donné que la chalarose prolifère très vite sur tout le territoire de notre région, le cours du frêne risque de baisser car il y aura engorgement dans les unités de transformation de bois.

Les grumes seraient vendues en bois d'œuvre et les houppiers destinés au bois d'industrie.

Arbres à façonner en bois de chauffage

Il y a 18 chutes de grumes d'arbres à façonner en bois de chauffage. Elles sont situées le long du chemin au bout de la rue "chemin des vignes".

Elles devront être façonnées et enlevées pour fin janvier 2022.

Pour ceux qui sont intéressés, remettre sous enveloppe cachetée mentionnant "offre de bois", une offre pour le **28 décembre à 12 heures** dans la boîte aux lettres de la mairie

Mise à prix de départ 50 euros.

CLECT – Commission locale d'évaluation des charges transférées

Suite à la prise de compétence transport par la communauté de communes de l'Ouest Vosgien, la gestion bus urbain "Néobus" de Neufchâteau lui est transférée. Dorénavant, le cout moyen de fonctionnement des trois dernières années, à savoir 67 629,66 € sera facturé à la commune de Neufchâteau.



Recensement

RAPPEL : les jeunes (garçons et filles) atteignant 16 ans doivent penser à venir se faire recenser à la mairie (l'attestation de recensement est demandée pour l'inscription à la conduite accompagnée, à un examen ...) dans le **trimestre qui suit leur seizième anniversaire**. Pensez à apporter le **livret de famille**.

Médaille de la commune



Le 13 novembre, se sont retrouvés à la salle communale, madame Audrey PHILIPPE et messieurs Michel DEFLIN et Jean-Claude PUGET en présence de leurs familles, de messieurs Simon LECLERC président de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien et Jean-Jacques GAULTIER député ainsi que de monsieur le maire, des conseillers municipaux et d'Isabelle MATHIEU secrétaire de mairie afin d'y recevoir la médaille de la commune autour d'un verre de l'amitié.

- Madame Audrey PHILIPPE et Monsieur Michel DEFLIN pour 19 ans au sein du conseil municipal.
- Monsieur Jean-Claude PUGET pour 31 ans au sein du conseil municipal.



Information :

La mairie sera fermée entre les fêtes.

